



Fiche d'inscription individuelle 2023-2024

A remplir individuellement, en respectant les instructions et à renvoyer au responsable de dojo.
(*) Pour les renouvellements, n'indiquer que les éléments qui ont évolué depuis la dernière inscription

DOJO

CTK

IDENTITE	
NOM	<input type="text"/>
PRENOM	<input type="text"/>
sexe	date de naissance <input type="text"/>
profession (*)	adresse mail (*) <input type="text"/>
n° téléphone fixe (*)	n° téléphone mobile (*) <input type="text"/>
adresse postale (*)	rue <input type="text"/>
	code postal <input type="text"/>
	ville <input type="text"/>

Lycéen, Étudiant, chômeur (oui : 30€ / non : 60€)	Règlement : - Par virement (RIB à demander au club) - Par chèque (à l'ordre de « CAO – section Kyudo ») - En espèces
Possède un passeport CNKyudo de moins de 8 ans (oui : 0€ / non : 10€)	
Manuel de Kyudo - obligatoire sur nouvelle inscription (oui: 20€/ non: 0€)	
Licences & cotisations (FFJDA : 41€, CNKyudo : 13€, CAO : 8€)	
Tarif	62

Coûts annexes (pour information)	Le nouvel adhérent devra nécessairement acquérir en début de saison un « kit débutant » à 35 euros contenant le petit matériel nécessaire à la pratique et au bon usage du matériel prêté par le club. Au terme de la première année, la tenue vestimentaire devra être achetée - <i>hakama, obi, keikogi, tabis, muneate</i> – (environ 132 euros , prix indicatif qui peut varier en fonction du cours du yen ou du vendeur). <i>Le club prête la 1ère année flèches et gant et jusqu'à la 3ème année incluse l'arc contre un chèque de caution conservé par le trésorier du club et contre acceptation de la convention de mise à disposition du matériel. L'adhérent devra acquérir son propre matériel à l'issue des périodes de prêts.</i>
Règlement intérieur	<input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur (version 2023)
Assurances	<input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance de la note d'information du contrat d'assurance associé à la licence FFJDA
Certificat médical	<input type="checkbox"/> Je peux montrer un certificat médical pour les nouvelles inscriptions ou l'attestation QS sport pour un renouvellement si mon certificat médical a moins de 3 ans. Le certificat médical comprend les mentions suivantes: - Pas de contre-indication à la pratique du kyudo y compris en compétition. - Si un problème physique empêche de se tenir agenouillé, indiquer que la position à genoux n'est pas autorisée

Droit à l'Image	La section Kyudo peut réaliser des photos et vidéos dans le cadre de la pratique, de la vie du club ou de stages A ce titre, j'autorise le club à publier mon image sur supports papier, site internet ou réseaux sociaux OUI NON (entourer la mention) Vous pouvez demander le retrait de toute image vous concernant en contactant les responsables de la section
------------------------	--

Date

signature de l'adhérent